

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 faisant ressortir un total de 19 076 276 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 242 230 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 19 026 179 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés		Nombre	Coût	Valeur	% Actif
Code isin	Désignation du titre	de titres	d'acquisition	actuelle	
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	90 000	94 349	0,49%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	338 420	357 209	1,87%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	482 520	518 841	2,72%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	39 920	41 397	0,22%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	80 000	84 950	0,45%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	100 000	100 497	0,53%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	500 000	520 931	2,73%
TN0001900844	BH 2009	5 000	76 500	77 308	0,41%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	64 130	0,34%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	332 253	346 414	1,82%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	140 000	143 517	0,75%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	52 500	52 728	0,28%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	37 500	37 724	0,20%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	119 520	127 352	0,67%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	200 000	210 188	1,10%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	60 000	64 057	0,34%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	58 344	59 574	0,31%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	213 841	1,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	160 000	171 939	0,90%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	66 450	68 521	0,36%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	525 000	542 371	2,84%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	180 000	185 417	0,97%
	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	466 799	2,45%
	Total Obligations de sociétés		4 358 927	4 550 054	23,85%
	Emprunt national				
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 473 987	7,73%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	175	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 042 046	5,46%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	110 131	0,58%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	616 564	3,23%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	410 724	2,15%
	Total emprunt national		3 506 266	3 653 627	19,15%
	Bons du trésor assimilables				
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 205 940	6,32%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	553	532 373	547 222	2,87%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 270 776	6,66%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	1 450	1 413 223	1 516 643	7,95%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	1 036 024	5,43%
	Total Bons du trésor assimilables		5 173 220	5 576 605	29,23%
	Total obligations et valeurs assimilées		13 038 413	13 780 286	72,24%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
TNQHQBFL2O22 AMEN BANK au 1er avril 2023/10 jours/9,02%	500 000	499 000	500 000	2,63%
TNLKANBUZK73 AMEN BANK au 3 avril 2023/10 jours/9,02%	500 000	499 000	499 800	2,62%
Total émetteur AMEN BANK	1 000 000	998 000	999 800	5,24%
TNP7Z5YQHXC3 BTE au 18 avril 2023/20 jours/10,04%	500 000	497 781	498 114	2,61%
Total émetteur BTE	500 000	497 781	498 114	2,61%
Total Certificats de dépôts	1 500 000	1 495 781	1 497 914	7,85%
BTCT				
TN5V6HNGI1L8 BTC 13 SEMAINES 20/06/2023, 8,23%	29 000	28 276	28 438	0,15%
Total BTCT	29 000	28 276	28 438	0,15%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 395 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 03/05/2023-34J-9,020%	400 081	400 081	400 282	2,10%
Prise en pension de 593 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 17/04/2023-17J-9,020%	600 742	600 742	600 893	3,15%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 000 823	1 000 823	1 001 175	5,25%
Total Placements monétaires		2 524 880	2 527 527	13,25%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	2 758 401	3 081 329	2 781 254
Liquidation émissions/rachats	878	<112 720>	76 176
Intérêts courus sur dépôt à vue	11 479	9 609	8 978
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<2 295>	<1 922>	<1 796>
	2 768 463	2 976 296	2 864 612

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Frais de distribution à payer	36 121	38 008	36 914
Frais de gestion à payer	12 040	12 667	12 304
	48 161	50 675	49 218

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF à payer	1 657	1 624	1 694
TCL à payer	229	197	267
Contribution sociale de solidarité à payer	50	50	200
	1 936	1 871	2 161

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	19 100 853
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

Souscriptions réalisées

Montant	8 800 293
Nombre de titres	84 632
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<9 873 501>
Nombre de titres	94 953
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	16 833
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	1 035
Régularisations des sommes non distribuables	<545>

Capital au 31 mars 2023

Montant	18 044 968
Nombre de titres	173 371
Nombre d'actionnaires	159

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	224 362	208 685	880 760
Régularisation du résultat d'exploitation	<7 014>	<17 570>	<71 519>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	763 863	716 203	95
	<u>981 211</u>	<u>907 318</u>	<u>809 336</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	127 722	137 502	318 448
Intérêts sur obligations	74 473	73 016	437 270
	<u>202 195</u>	<u>210 518</u>	<u>755 718</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Revenus de prise en pension	35 779	30 379	167 209
Intérêts sur certificats de dépôt	31 981	17 554	149 220
Intérêts sur dépôt à vue	9 127	7 653	55 393
Intérêts sur BTCT	163	258	1 600
	<u>77 050</u>	<u>55 844</u>	<u>373 422</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	36 121	38 008	163 485
Rémunérations du gestionnaire	12 040	12 667	54 495
	<u>48 161</u>	<u>50 675</u>	<u>217 980</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Redevances CMF	4 816	5 067	21 797
Autres retenues	1 174	1 183	5 398
TCL	682	702	3 005
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
	<u>6 722</u>	<u>7 002</u>	<u>30 400</u>

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.